Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 31 octobre 2018

Nikol Pachinian est le seul candidat au poste de PM/ Le dernier délai pour la nomination des candidats au poste de Premier ministre était le 30 octobre à 18h. Pour la deuxième fois, 43 députés ont présenté la candidature de N. Pachinian à condition qu'il ne soit pas élu conformément à son projet visant à imposer des élections législatives anticipées. Pachinian a démissionné du poste de Premier Ministre le 16 octobre, afin de permettre la tenue d'élections législatives anticipées au début du mois de décembre. En vertu du Code électoral en vigueur, les élections législatives anticipées doivent se tenir 30 jours après la dissolution du parlement dans un délai de 15 jours. Le décret sur l'organisation des élections anticipées est proclamé par le Président de la République en même temps que le décret sur la dissolution de l'AN. Selon les prévisions de Pachinian, les élections anticipées devraient se tenir aux alentours du 9 ou du 10 décembre.

A la question de savoir si la présentation d'une candidature pour le poste de PM était nécessaire une deuxième fois, le chef du groupe parlementaire du parti Républicain Vahram Bagdasaryan a répondu qu'une telle clause n'était pas prévue par la Constitution.

La question de l'élection du Premier Ministre sera débattue le 1er novembre à 12h00 lors de la séance extraordinaire de l'AN convoquée en vertu de la loi.

Le projet de loi sur l'amnistie a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale / Le projet a été adopté par 72 voix, sans qu'il n'y ait aucun vote contre ou d'abstention. Les débats sur cette question et le vote en deuxième lecture auront lieu demain. Cette proposition de loi a été présentée par le gouvernement à l'occasion du 2800e anniversaire de la capitale et du 100e anniversaire de la déclaration de l'indépendance de la Première République.

Les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE se sont rendus au Haut Karabakh /Les coprésidents du GDM et le représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE se sont entretenus à Stepanakert avec le « Président » et le « Ministre des Affaires étrangères » du HK. Le « Ministre des Affaires étrangères » Masis Mayilian a souligné la nécessité de rétablir le format trilatéral des négociations avec la pleine participation du Haut Karabakh. Dans ce contexte, le « Ministre » a noté que le statut du Haut Karabakh en tant que partie au conflit était légitime et indiscutable, tout en ajoutant que ce point figure dans les documents de l'OSCE, ainsi que dans les accords de cessez-le-feu.

Rédaction : Sonia Machinian

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Chorrord Ichkhanoutioun*- ***quotidien, tirage-5700 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.